

ARENE ILE-DE-FRANCE
Agence Régionale de l'Environnement et
des Nouvelles Energies

DIREN Ile-de-France
Direction Régionale de l'Environnement

ATELIER DE FORMATION DU RESEAU ECONOMIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU

VOTRE STATUT ET LA GESTION ECONOMIQUE DE VOTRE STRUCTURE

MARDI 4 MAI 2004

Liste des participants :

Henri Béring – DIREN, Gabriel Calvoz – TEE, Michèle Cayol- Initiatives environnement,
Alain Duhaufour – AIPréFon, Marc Lambert – Vie Vert, François Malaval – ASES, Marine
Place – Belleville Insolite, Anne-Marie Sardon – DIREN, Michel Terrassier –
L'Intercommunal, Mélodie Wessels – VivaCités, Benamar Zaïr – CORIF.

Animatrices :

Elsa Vidon – Services 18, Christelle Insergueix – ARENE.

Cet atelier a pour objectif d'approfondir les questions liées à la gestion économique des structures associatives et plus précisément relatives à leur comptabilité afin de leur permettre d'améliorer leur fonctionnement interne et éventuellement de réfléchir à une évolution vers un statut coopératif (SCOP ou SCIC).

Plus précisément les questions et besoins soulevés par les participants sont les suivants :

- Mieux s'appropriier les notions comptables
- Trouver des clés d'analyse (indicateurs) pour les associations pour leur gestion comptable
- Peut-on créer du capital à partir des bénéfices réalisés durant l'année ?
- Faut-il intégrer les subventions dans le calcul du plafond pour la TVA ?
- Quand faut-il prendre un commissaire aux comptes ?
- Comment présenter le rapport financier en fin d'année ?
- Quelle est la différence entre subvention et prestation ?

QUELQUES QUESTIONS DE VOCABULAIRE

• **Le capital**

Il faut distinguer le capital exigé par la loi du capital nécessaire pour l'activité. Associations et entreprises ont besoin de capital pour fonctionner, même si la loi n'exige pas de capital initial pour créer une association.

La loi Dutreil définit le capital légal minimum pour chacun des statuts suivants :

Association = 0

SARL = 1 €

SARL SCOP = 2 parts sociales = 32 €

Il faut être au moins deux associés pour créer une SCOP et le montant d'une part s'élève au minimum à 16 €.

SARL SCIC = 3 parts sociales = 48 €

Il faut être au moins trois associés pour créer une SCIC et le montant d'une part s'élève au minimum à 16 €.

SA = 37 000 €

SA SCOP ou SA SCIC = 18 500 €

Le capital exigé par l'activité est défini en fonction des besoins de la structure pour son fonctionnement :

- De quoi j'ai besoin pour mon activité ?
 - o Du matériel = les Immobilisations
 - o Des marchandises, pour de la vente de produits = les Stocks
 - o De l'argent = Créances et Disponibilités
- Comment je peux financer ça ?
 - o Avec de l'argent qui appartient à la structure = Réserves, Capital
 - o En faisant des bénéfiques = Résultat
 - o En empruntant de l'argent = Dettes

Plus j'ai besoin d'argent sur le long terme, plus j'ai besoin d'avoir des ressources sur le long terme.

Si je veux pouvoir emprunter de l'argent (dettes), il faut que je puisse garantir avec mes fonds propres.

Le capital (les fonds propres) servent à financer :

- des investissements,
- le fonds de roulement (l'argent dont j'ai besoin pour mon activité)

• **Le compte de résultat et le bilan**

Ce sont deux documents de synthèse, calculés à la fin de l'exercice comptable.

Toute structure qui a une activité économique est tenue de tenir une comptabilité avec ces deux documents.

Ce sont des instruments de gestion : savoir les lire, c'est comprendre les besoins financiers de l'activité ; on peut en faire à différents moments de l'année.

Ces documents utilisent le plan comptable (classement permettant d'utiliser la même classification et le même ordre dans les comptes).

Le compte de résultat est un résumé du livre de compte sur un an : on regroupe les charges et les produits par catégories.

Le bilan est une photographie à l'instant t de la richesse de la structure : d'où vient l'argent ? où va l'argent ?

LE COMPTE DE RESULTAT

Les « grands comptes » du Compte de résultat

LES CHARGES OU DEPENSES	LES PRODUITS OU RECETTES
Achats et dépenses externes (rémunérations de services)	Ventes
Frais de personnel	Subventions de fonctionnement
Charges financières	Produits financiers (touchés sur comptes d'épargne)
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels (exemple : FSE mesure 10b)
Dotations aux amortissements et aux provisions	

Les dotations aux amortissements = achat ou investissement qui s'amortit sur plusieurs années. On fait apparaître la part de la dépense qui correspond à la part de l'amortissement sur la période concernée (par exemple : 1/3 du prix d'achat pour du matériel qui s'amortit sur 3 ans). LA durée d'amortissement dépend du type d'investissement.

Les provisions = cela correspond à de l'argent mis de côté en prévision d'une dépense à venir.

Concernant les charges et produits sur plusieurs années (investissements, subventions d'investissement), le coût est proratisé en fonction du montant consommé sur l'année.

Dans le compte de résultat, il n'y a pas forcément équilibre entre les dépenses et les recettes . La différence, c'est le « résultat » (bénéfice ou déficit).

- **L'analyse verticale du compte de résultat : analyse par grands comptes**

Exercice 1 : A partir du compte de résultat faire un résumé (calcul des montants) par grands comptes et calculer les proportions.

Le calcul des proportions permet d'identifier des éléments d'analyse qui sont précisés ci-dessous :

- Pour les charges
 - Quelle part occupent les achats extérieurs ?
 - Quelle proportion est versée en salaires et cotisations ?
 - Les frais financiers constituent-ils un poste important (découverts, Dailly¹...) ?
 - Les charges exceptionnelles sont-elles prévisibles ? récurrentes ?...
- Pour les produits
 - Comment répartissez vous vos ressources entre prestations, subventions et produits exceptionnels ?
 - Quelle est la part de vos ressources propres ? subventions ? ressources exceptionnelles ?
 - Quelle est la part des aides aux postes et les évolutions dans l'année ?
 - Y a-t-il des financeurs prépondérants ? quelle est le niveau de dépendance vis-à-vis des financeurs ? quelle diversité des partenaires ?

¹ Loi prévoyant qu'une association puisse obtenir une avance sur subvention auprès d'une banque (sur présentation d'une notification de subvention).

Le calcul des évolutions des charges, des produits et de leurs proportions d'une année à l'autre est également intéressant.

On peut rentrer dans le détail des charges : quels postes évoluent significativement (téléphone, Internet...)?

RAPPEL DES SUBVENTIONS ADMISES PAR LES COLLECTIVITES POUR LES SCIC ET SCOP

Aides financières des collectivités locales aux sociétés commerciales

- *La prime régionale à l'emploi*
- *La prime régionale à la création d'entreprise*
- *Les bonifications d'intérêts ou les prêts et avances à des conditions plus favorables que le taux moyen des obligations*
- *Garanties d'emprunt, aides immobilières.*

Seuils de financement par les collectivités des sociétés commerciales

- *Aide au fonctionnement : 100 000 € pour chaque période de 3 ans*
- *Aide à l'investissement : 15 % du montant (7,5 % si plus de 50 employés)*
- *Aide à la formation : 70 % du montant*

Concernant les aides de l'Etat à l'emploi :

- *Les SCIC peuvent conserver leurs emplois jeunes*
 - *Les SCOP ne peuvent pas bénéficier de contrats aidés réservés aux organismes à but non lucratifs*
-

- **L'analyse horizontale**

Cette analyse consiste à regrouper les charges et les produits de même nature : ce qui relève de l'exploitation, du financier, de l'exceptionnel. Elle permet de calculer plusieurs « résultats ».

Exercice 2 : Le calcul des résultats

Ce calcul permet d'identifier ce qui finance ou « plombe » le résultat net comptable (l'exploitation, le fruit de l'épargne, les produits exceptionnels ?).

Il est également intéressant de suivre l'évolution des résultats d'année en année.

Les charges d'exploitation = achats, prestations externes, impôts, frais de personnels, dotations aux amortissements.

Les produits d'exploitation = ventes, subventions.

Le résultat d'exploitation = charges d'exploitation – produits d'exploitation.

Le résultat financier = produits financiers – charges financières.

Le résultat exceptionnel = produits exceptionnels – charges exceptionnelles.

Il existe d'autres indicateurs couramment utilisés :

Le chiffre d'affaires (CA) = somme des produits

La Valeur Ajoutée = CA - tous les achats extérieurs (60, 61, 62)

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = VA – les charges de personnel (64)

Une analyse de ces résultats par activité peut également être réalisée (c'est la « comptabilité analytique ») et permet d'identifier la répartition des excédents et déficits entre les différentes activités. Cela nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes :

Comment répartir les frais généraux, les aides aux postes ?

Quelles sont les clés de répartition des dépenses sur les différentes activités : en fonction du nombre d'heures travaillées, de la surface utilisée, ou d'autres clés de répartition... ?

LE BILAN

Le bilan doit toujours être équilibré c'est-à-dire que l'actif doit être égal au passif : si ce n'est pas le cas, il y a une erreur de calcul.

ACTIF	PASSIF
Immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - immobilier (10 ans) - mobilier (5 ans) - matériel divers (3 ans) - financier 	Fonds propres <ul style="list-style-type: none"> - capital - réserves - report des années précédentes (report à nouveau) - résultat
Stocks	Dettes long terme
Valeurs réalisables = créances	Dettes court terme
Valeurs disponibles (sur compte en banque ou en caisse) = actif circulant	

Plus on descend dans ce tableau plus on va vers le court terme.

Long terme = plus d'un an

Court terme = moins d'un an

Prenons l'exemple d'une association en démarrage : la première année (année n), elle reçoit un don de 15 €, en chèque.

- au compte de résultat, on enregistre un bénéfice de 15 €
- au bilan, on inscrit 15 € sur la ligne résultat (passif) et 15 € sur la ligne banque (actif)

La 2^e année (n+1) elle a un déficit de 10 €. Au passif du bilan, on inscrit :

- +15 € de report à nouveau
- -10 € de résultat
- le total du bilan est donc de 5 €. Ce sera le report à nouveau de n+2.

Exercice 3 : Réaliser un résumé par grands comptes, avec schéma approximatif, puis comparaison des schémas, des proportions, des évolutions.

Ceci permet de dégager différentes analyses du bilan :

- Qui vous doit de l'argent aujourd'hui (retard dans le versement de subventions) ? Combien ?
- Est-ce que vous devez de l'argent aujourd'hui ? combien ?
- Quel est le pire moment de l'année pour la trésorerie ?

La différence entre ce que l'on vous doit et ce que vous devez à la date d'aujourd'hui correspond au Besoin en Fonds de Roulement ou BFR.

L'argent qu'on vous doit suffit-il à avancer ce que vous devez ? pour le savoir, il faut calculer le BFR.

BFR = (VE + VR) - DCT

Avec VE = stock, VR = valeurs réalisables, DCT = dettes à court terme

Le financement du BFR se fait avec le Fonds de Roulement (FdR).

Le FdR est ce qui reste de capitaux permanents après le financement des immobilisations.

FdR = (Fonds Propres + DLT) – VI

Avec DLT = dettes à long terme, VI = valeur des immobilisations

Si FdR est négatif, vos fonds propres ne suffisent pas à financer vos immobilisations.

Si FdR < BFR, vous avez un problème de trésorerie.

Cette analyse mérite d'être faite au moment de l'année le plus critique.

On peut analyser plusieurs niveaux de trésorerie :

- Trésorerie nette : **TN = FdR – BFR**

- Trésorerie moyenne (à moyen terme) : **TM = (VR+VD)/DCT**
(>1,2 satisfaisant ; 1 < <1,2 limite ; <1 mauvais)

- Trésorerie immédiate (à court terme) : **TI = VD/DTC avec VD = valeurs disponibles**
(>0,8 satisfaisant ; <0,8 il faut se poser des questions...)

Il est important de réaliser un suivi et un prévisionnel de la trésorerie.

Question : Votre matériel est-il vieux ?

On peut calculer l'ancienneté des immobilisations. Il suffit de calculer la part des amortissements globaux sur la valeur brute des immobilisations (la valeur brute correspond à la valeur d'achat).

Si amortissements / valeur brute < 20% : immobilisations neuves ou récentes

Si = 50 à 70% elles sont vétustes

Si = 80% elles sont usées.

Seuls les terrains (foncier) ne s'amortissent pas. L'amortissement augmente au fur et à mesure : 10 ans pour l'immobilier, 5 ans pour le mobilier et 3 ans pour le petit matériel, logiciels, multimédia...